



**DOCUMENT A CONSERVER**

***A L'ATTENTION DES PERSONNES MALADES OU HANDICAPEES, ET DE LEUR FAMILLE***

**En préambule à votre demande d'inscription nous vous demandons de lire attentivement la feuille violette jointe qui indique les conditions de votre hébergement et de votre prise en charge pendant toute la durée de ce pèlerinage.**

1. Pour nous permettre l'étude de votre demande nous faire parvenir dans la grande enveloppe les documents demandés ci-dessous, **avant le 9 avril 2024** (date de clôture des pré-inscriptions) à l'adresse suivante :  
**Secrétariat de l'Hospitalité Dauphinoise 12 place de Lavalette CS90051 38028 GRENOBLE CEDEX1**
  - a) **L'OBSERVATION MEDICALE et la FICHE DE SOINS** – complétées par votre médecin traitant en utilisant la petite enveloppe cachetée au nom du médecin responsable du pèlerinage ;  
Avant de remettre l'OBSERVATION MEDICALE à votre médecin, remplissez les mentions : Nom, prénom et adresse
  - b) **La FEUILLE D'INSCRIPTION** – *feuille jaune* et les documents demandés
2. Ce sont les médecins de l'Hospitalité qui valideront votre inscription.
  3. La clôture des pré-inscriptions est fixée **au 9 avril 2024**.
  4. La validation de votre inscription vous sera communiquée première quinzaine de mai.

**Les personnes malades ou handicapées venant pour la première fois au Pèlerinage sont prioritaires. Les places suivantes seront attribuées par ordre d'arrivée des dossiers au secrétariat.**

5. Le prix du Pèlerinage est de : **480 €** Enfants de – 12 ans : **425 €**  
Ce prix comprend : le voyage A/R en car, le séjour à Lourdes et les frais d'inscription.

Les personnes malades ou handicapées bénéficiant d'un « Bon blanc » de l'Hospitalité d'une valeur de 100€, déduiront ce montant du prix du pèlerinage.

- 6 - Les personnes malades ou handicapées ne pouvant supporter l'intégralité du coût du pèlerinage pourront demander par écrit une aide financière. Une participation financière minimum vous sera demandée. Votre demande d'aide devra être jointe à votre dossier complet de pré-inscription. L'Hospitalité vous informera de la suite donnée à votre demande.

**LA DEMANDE DE REGLEMENT VOUS SERA ADRESSEE AVEC LA CONFIRMATION DE VOTRE INSCRIPTION.**

- 7 – L'hébergement des personnes malades ou handicapées à l'hôtel, sous la responsabilité de l'Hospitalité, est possible en nombre limité.  
Cet hébergement est subordonné à l'accompagnement **obligatoire** de la personne malade ou handicapée, par une personne valide désignée par celle-ci, partageant sa chambre et l'aidant dans les gestes du quotidien. Cette personne devra s'inscrire en renseignant la fiche « accompagnant »

**L'état de santé de la personne malade ou handicapée hébergée à l'hôtel ne doit pas nécessiter l'intervention d'un auxiliaire de santé.**

- 8 – Le jour du retour à votre domicile la personne assurant votre transport se doit d'être **impérativement présente** à l'heure qui lui sera communiquée en fonction des conditions de circulation.

**ATTENTION : TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETE**